PÉTITION

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Photocopiez et diffusez le plus largement possible cette pétition

A retourner à : Fondation 30 Millions d'Amis
75402 PARIS cedex 08

POUR UN NOUVEAU STATUT JURIDIQUE DE L'ANIMAL

À l'attention de Christiane Taubira, ministre de la Justice

Le pays des Droits de l'Homme ne serait-il pas assez éclairé pour reconnaître les droits des êtres vivants doués de sensibilité ? Nos concitoyens sont parmi les plus favorables au respect du bien-être animal : pour 90% d'entre eux, il fait même partie intégrante de la famille (Ipsos, 2004). Plus de 200 ans après sa rédaction en 1804, notre Code civil n'a toujours pas évolué et considère encore les animaux comme des "biens meubles" (art. 528). Il accuse donc un décalage certain avec la mentalité contemporaine qu'il est grand temps de combler. Aujourd'hui, l'animal est devenu une préoccupation sociale suffisamment forte pour que le législateur s'interroge sur une nouvelle définition de son régime juridique, comme l'a déjà fait la plupart de nos voisins européens.

Je m'associe donc à la demande de la Fondation 30 Millions d'Amis de faire évoluer le régime juridique des animaux et demande au législateur de retirer l'animal du droit des biens et de créer dans le Code civil, à côté des "Personnes" et des "Biens" une troisième catégorie pour les "Animaux".

En ce sens, je soutiens la proposition visant à modifier l'intitulé du Livre II du Code civil comme suit : "Des animaux, des biens et des différentes modifications de la propriété" avec un Titre 1er "Des animaux" où il devra être spécifié que l'animal est un être vivant et sensible.

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : ☐☐☐☐☐

Ville :

Adresse e-mail (facultatif) : @

Signature :

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : ☐☐☐☐☐

Ville :

Adresse e-mail (facultatif) : @

Signature :

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06-01-78, vous disposez d'un droit d'accès aux informations que vous avez communiquées à la Fondation et qui vous concernent. Dans les conditions prévues par la loi, vous pouvez demander leur rectification ou leur suppression en vous adressant au siège de la Fondation 30 Millions d'amis.